Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260605-2026_95_2-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le lundi premier juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU.

Représentés (4) : Bertrand ROBINET pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Brune BEGUIN pouvoir à François LAMALLE, Gabin JUBAULT pouvoir à Bruno LEGRAND, Muriel CARUHEL pouvoir à Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°95-2026
Convention avec l'association du personnel pour la location de sa remorque frigo par la Commune

Rapporteur : Philippe ROULLE

M. le Maire expose à l'assemblée que l'association du personnel municipal possède une remorque frigo qu'elle utilise à diverses occasions comme la fête de la musique. Elle peut également être utilisée par les Membres de l'association à titre personnel.

Pour une question d'organisation et de prix, il est proposé de signer une convention avec l'association du personnel pour utiliser cette remorque lors des manifestations communales organisées par la mairie ou les associations locales.

Un tarif de 80 € par utilisation sera appliqué et la facturation effectuée par l'association avant le 31 décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *la prise en charge par la Commune des frais de location de la remorque-frigo de l'association du personnel municipal, dans le cadre des manifestations organisées par la mairie ou les associations locales ;*
- ***FIXE*** *le tarif de location à 80€ par manifestation ;*
- ***DIT*** *que la facturation s'effectuera en fin d'année sur présentation par l'association d'un état détaillé des réservations effectuées.*

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260605-2026_95_2-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)